



Département de l'Hérault

MAIRIE D'OLARGUES



RÉUNION RIVERAINS DU FAUBOURG DU PEYRAL

Nos références : MAI/JA/JMH/PG/2023/04

Madame, Monsieur,

L'équipe municipale vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2023.

Comme vous avez pu le constater sur l'ensemble des communes, le déploiement national de la fibre se poursuit.

Concernant Olargues se déploiement a démarré en 2022 et va se poursuivre. Dans ce cadre, la société SOTRANASA va procéder à un remplacement de poteau et tirage de câbles et pour cela nous a demandé de bien vouloir prendre l'arrêté suivant n° 2023/02 en date du 14/01/2023 dont vous trouverez une copie en annexe de ce courrier.

Nous comptons sur chacun et chacune pour faciliter le travail de ces équipes en respectant cet arrêté.

Par ailleurs nous souhaitons mettre en place une réunion des riverains du faubourg du PEYRAL afin d'organiser de manière pérenne le stationnement sur cette voie.

Nous vous demandons d'être présent à la réunion qui se déroulera en mairie

Le jeudi 2 février 2023 à 18H00 à la salle du Conseil municipal

Nous comptons sur votre présence et nous vous en remercions par avance.

Dans l'attente veuillez croire Monsieur Madame en l'expression de nos meilleures salutations

Fait à OLARGUES, le 19/01/2023

Le maire
Jean-ARCAS

Hôtel de Ville – Place Alexandre Laissac – 34390 OLARGUES

☎04.67.97.70.79

Mail : mairie.olargues@wanadoo.fr



ARRETE MUNICIPAL N°2023/02

Objet : Portant Interdiction de STATIONNER ET DEPASSER : Remplacement de 1 poteau télécom sur accotement + tirage de câble Faubourg du Peyral

Le maire de la commune d'Olargues

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-2 et L2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de la société SOTRANASA représentée par RUI PELITEIRO en date du 14/01/2023 domiciliée 15 boulevard Saint- Assisclé 66000 Perpignan, qui souhaite effectuer des travaux de remplacement de 1 poteau télécom sur accotement + tirage de câble en occupant temporairement le domaine public ; **D14 E17 – FAUBOURG DU PEYRAL** pour le compte de Hérault télécom 34130 Saint Aunes

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1^{er} : Du 30/01/2023 au 21/02/2023, la Société SOTRANASA représentée par RUI PELITEIRO est autorisée à procéder à des travaux de remplacement de 1 poteau télécom et tirage de câble à l'adresse mentionnée ci-dessus à 34390 Olargues. La suppression de voie et un basculement de circulation sur chaussée opposée entraînera une circulation alternée manuellement avec une interdiction à tout véhicule de stationner et de dépasser. La vitesse sera limitée à 50 km/h.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- **Interdiction de STATIONNER ET DE DEPASSER**
 - **Du 30/01/2023 AU 21/02/2023**
 - **D14 E17 – FAUBOURG DU PEYRAL**
 - Sécurité : mesures de sécurité pour les piétons.

Article 3 : La signalisation sera mise en place et retirée par Monsieur Jérôme FORNER de l'entreprise exécutant les travaux.

Article 4 : La société SOTRANASA occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 : Madame la Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de gendarmerie, les services techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

Fait à OLARGUES, le 14/01/2023

Le Maire,

Jean ARCAS

